

MAIRIE DE MURINAIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2011 A 20 H 00.

MEMBRES ABSENTS : Néant.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

1/ Protection contre les inondations d'un secteur du village et projet de bassins de rétention. Demande de subvention au titre de la dotation territoriale (délibération).

Monsieur le Maire rappelle les travaux déjà effectués au cœur du village afin de prévenir les risques d'inondations. Il explique que ces travaux ont été réalisés sans étude préalable et n'ont pas fait l'objet d'une déclaration « loi sur l'eau ». De plus, ces travaux ne couvrent pas les éventuelles inondations au dessus du village.

C'est pourquoi, il propose d'entreprendre de nouveaux travaux de protection contre les inondations et l'aménagement de bassins de rétention avec aménagements annexes.

Le cabinet ERGH a réalisé l'étude d'aménagement de bassins de rétention, de fossés et réseaux eaux pluviales en amont et la notice d'incidence « loi sur l'eau ». Suite à cette étude, un chiffrage a été établi pour évaluer le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre : le coût total de l'opération s'élève à 112 842,47 € HT.

Il est décidé de demander une aide financière au Territoire à hauteur de 60 % au titre des risques naturels.

2/ Redevance incitative : choix du dispositif pour les ordures des ERP.

Plusieurs solutions sont proposées par le SICTOM pour les établissements recevant du public :

- Carte nominative au nom de la mairie
- Benne privée dans un local fermé à clefs.

Pour aller dans le sens d'une redevance incitative qui permettra un meilleur tri des déchets la commune décide d'opter pour une carte nominative au nom de la mairie qui servira pour la mairie, l'école et la cantine.

Pour ce qui est des déchets des salles communales en location, chaque organisateur (associations ou particuliers) aura la charge de trier ses ordures destinées au tri sélectif et de jeter le reste de ses déchets non recyclables dans les moloks prévus à cet effet avec sa carte personnelle.

Suite à l'Assemblée Générale du SICTOM qui a eu lieu en Aout 2011, les tarifs de la redevance incitative vont être revus à la hausse au 1^{er} Janvier 2012 : la part fixe du foyer pourrait passer de 88€ à 110€. Cette décision n'a pas encore été validée définitivement et un tarif intermédiaire à 100€ a été proposé.

3/ Achat de terrain dans le cadre de la future station d'épuration (délibération).

Les travaux de collecte et transit des eaux usées et pluviales du village étant terminés, la deuxième tranche de l'opération (construction d'une station d'épuration) devrait commencer au printemps 2012.

Pour cela, la commune doit acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur ISERABLE Patrice et Madame LAMBERT Mauricette née ISERABLE, parcelle cadastrée section B, n° 86 au lieu-dit « La Priory » pour 80 ares 90 centiares.

Le prix d'achat du terrain a été entendu avec les propriétaires : $8090 \text{ m}^2 \times 1.50\text{€} = 12\,135\text{€}$.

4/ Convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure (délibération).

Le Conseil municipal est informé que dans le cadre de son programme de renforcement de son réseau d'assainissement, le SIEG doit procéder à la pose d'une canalisation d'eaux usées dans le sous sol de parcelles communales sises sur le territoire communal de ROYBON.

Une convention est proposée pour autoriser ce passage.

5/ Couvent Notre Dame de la Croix

Le Conseil municipal est invité à la dernière messe qui sera célébrée le 15 septembre 2011 à 15H dans la chapelle du couvent et à l'apéritif qui suivra.

6/ Location de la salle polyvalente

Suite à de gros problèmes que la mairie a rencontré lors de la location de la salle polyvalente en semaine à des personnes extérieures à la commune (nuisances sonores importantes et manque de respect envers les habitants du village), le Conseil municipal décide de ne plus louer la salle aux personnes extérieures, ni en semaine.

Pour la Halles des Sports, la location à des jeunes devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du maire.

Fin de séance : 21 h 15